

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

*L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Présents : 26

Dont Présents non  
votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

**Représentés:** Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

**Présents non votants :** Luc GUIRAUD

**Excusés:** Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents:**

#### Objet: Contrat de ruralité du Haut Languedoc et Vignobles

Vu la décision du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de contrats de ruralité,

Vu que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises :

Le contrat de ruralité est un document intégrateur des mesures des Comités interministériels aux ruralités dont il détaille la déclinaison locale.

Il comprend également les autres dispositifs existants en faveur de la ruralité (ZRR, DETR, etc...), les actions du volet territorial des CPER qui portent sur ces territoires, ainsi que les initiatives locales qui répondent aux mêmes objectifs.

Chaque contrat devra s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets : l'Accès aux services et aux soins / La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité / l'Attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...) / les Mobilités / la Transition écologique / la Cohésion sociale.

Vu les grandes thématiques d'interventions du contrat de ruralité 2017-2020 qui s'inscrivent dans la stratégie territoriale, il est proposé la déclinaison suivante :

#### 1 - Accès aux services et aux soins

Objectifs s'inscrivant dans la stratégie :

Santé : vivre en bonne santé

Services à la population : garantir l'accès de tous aux services publics

Culture : rendre la culture de qualité accessible

Actions concrètes et opérationnelles :

Poursuite des objectifs du Contrat Local de Santé

Appui aux Maisons de santé

Modernisation des équipements intercommunaux au service des habitants

Appui aux équipements structurants et réhabilitation de locaux pour accueils spécialisés

#### 2 - Revitalisation des centres bourgs

Objectif s'inscrivant dans la stratégie :

Habitat, logement, cadre de vie : augmenter la fonctionnalité des centres anciens

Actions concrètes et opérationnelles :

Maintenir l'humain dans le centre ancien

Appui à l'investissement sur les bâtiments publics sur les communes

Appui aux activités artisanales et commerciales en vue de la revitalisation des centres bourgs

Actions d'investissements aux équipements culturels structurants

Sauvegarder la qualité architecturale et la préservation du patrimoine

Elaboration de documents de planification stratégique

### **3 – Attractivités des territoires**

Objectifs s'inscrivant dans la stratégie :

Tourisme : consolider et développer une offre de qualité

Tourisme : promouvoir et mettre en marché l'offre touristique

Economie : développer les partenariats publics / privés

Economie : soutenir les filières

Economie : construire l'offre immobilière d'entreprises

Patrimoine et culture : connaître, partager et valoriser le patrimoine

Actions concrètes et opérationnelles :

Aménagements de sites et d'équipements structurants

Création ou aménagements d'unités d'hébergements

Appui à la structuration de l'offre foncière économique, aux zones d'activités et à l'immobilier d'entreprises

Appui aux pôles culturels et patrimoniaux

Appui aux projets économiques spécifiques, créateurs d'emplois

### **4 – Services liés à la mobilité et à l'accessibilité des habitants**

Objectif s'inscrivant dans la stratégie :

Services à la population : améliorer la mobilité

Actions concrètes et opérationnelles :

Mise en œuvre des actions de l'étude Eco-mobilité

Réalisation de modes de déplacements doux

### **5 – Transition écologique et énergétique**

Objectif s'inscrivant dans la stratégie :

Environnement : concourir à une gestion durable des ressources

Actions concrètes et opérationnelles :

Mise en œuvre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Mise en œuvre du projet Alimentaire Territorial

Aménagements et équipements structurants concourant à la transition écologique et énergétique

Accompagner les actions paysagères

### **6 – Cohésion sociale**

Objectifs s'inscrivant dans la stratégie :

Services et culture : améliorer les services aux familles

Services et culture : créer du lien social

Actions concrètes et opérationnelles :

Densifier les services de la petite enfance et de l'enfance jeunesse

Prévenir les difficultés éducatives

Renforcer la médiation

Ce contrat est le fruit d'un travail collectif entre les quatre EPCI : Grand Orb, Sud Hérault, Les Avant-Monts et Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, les services de la Préfecture et des différents services d'Etat, du Département et de la Région.

Afin de finaliser cette démarche,

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- approuver le rôle de coordinateur et d'animateur du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour la mise en œuvre de ce contrat de ruralité et de ses conventions annuelles financières,

- approuver le principe de signer le contrat de ruralité 2017-2020 avec la Préfecture de l'Hérault et les autres signataires
- l'autoriser à préparer la première convention annuelle financière 2017.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical approuve le rôle de coordinateur et d'animateur du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour la mise en œuvre de ce contrat de ruralité et de ses conventions annuelles financières, approuve le principe de signer le contrat de ruralité 2017-2020 avec la Préfecture de l'Hérault et les autres signataires, autorise le Président à préparer la première convention annuelle financière 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS



*[Faint, illegible text, possibly a stamp or signature]*

